



Service Juridique et achats

N° ARR20260330\_13

## ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION

**Objet : Arrêté de délégation de fonction du Maire à Mme Hanane Chnafa, conseillère municipale**

Le Maire de la commune d'Eybens,

**Vu** l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° DEL20260321\_1, en date du 21 mars 2026, par laquelle M. Nicolas Richard a été élu Maire de la commune d'Eybens ;

**Considérant** la nécessité de procéder à une délégation de fonction aux élus pour une bonne administration de la commune ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de fonction est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à **Mme Hanane Chnafa, conseillère municipale**, pour intervenir dans le domaine suivant : santé.

**Article 2 :** La présente délégation de fonction sera complétée par une délégation de signature, actée par un arrêté distinct.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Préfet de l'Isère et publié sous forme électronique ;
- Publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Eybens, le 30 mars 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Transmission en préfecture le :
- Publication/Affichage le :



Le Maire,

Nicolas RICHARD